

REGLEMENT BAGURA LASTERKA

L'Association Etche Handia organise le **dimanche 14 Mai 2017** la 15^{ème} édition de la course « **Baigura Lasterka** ».

Épreuve

Course de moyenne montagne de 16,6km, qui emprunte des chemins et sentiers pour atteindre le sommet du Baigura (987m). Le dénivelé total est de (+1160m / -1160m). Le parcours sera intégralement balisé, des signaleurs guideront les coureurs.

Le départ et l'arrivée de la course auront lieu à la Base de Loisirs du Baigura située route de Louhossoa à Hélette – D119 64240 MENDIONDE.

Le départ aura lieu à 9h30, les dossards pourront être retirés sur place la veille à partir de 14h00 ou le matin de la course de 8h30.

Certificat médical et licence

Au regard de l'article L.231-2-1 du Code du Sport, chaque participant devra répondre obligatoirement, à l'un des critères suivants :

- titulaire d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- titulaire d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
- titulaire d'une **licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- titulaire d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- titulaire d'un **certificat médical** rédigé en langue française (ou d'une traduction authentique), **mentionnant la non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition**, daté de moins d'un an à la date de la manifestation.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Inscriptions et retrait des dossards

Les inscriptions par internet, site www.pb-organisation.com (12€ + frais d'inscription à la charge du participant).

Il sera possible de s'inscrire le matin de la course, à partir de 8h00 et jusqu'à ½ heure avant le départ, à la Base de loisirs du Baigura.

Le retrait des dossards aura lieu le matin de la course, à partir de 8h00, à la Base de loisirs du Baigura.

Pour pouvoir prendre part à la course, chaque concurrent devra compléter et signer un bulletin d'inscription, attestant de l'acceptation du présent règlement.

Catégories d'âge

La course est ouverte aux concurrents licenciés et non licenciés, majeurs nés en 1999 et avant (à partir de la catégorie Junior).

Ravitaillements

De l'eau et des rafraîchissements seront disponibles au départ et à l'arrivée. Des postes de ravitaillement, de rafraîchissement et d'épongeage sont prévus le long du parcours, tous les 5 km minimum.

Organisation

L'organisation met à disposition des participants un parking, des douches femmes/hommes et des sanitaires.

Possibilité d'hébergement individuel ou en groupe.

Après la course possibilité de se restaurer sur place.

Une assistance médicale sera assurée.

Un chronométrage est prévu sur la ligne d'arrivée. Des points de contrôle seront répartis le long du parcours.

Chaque participant devra suivre le balisage et respecter les instructions des signaleurs (vêtus de gilets à haute visibilité). En cas de manquement à ces engagements, l'organisation pourra déclasser ou disqualifier un concurrent.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de toute la course, sur le devant. L'organisation ne fournit pas les épingles pour fixer les dossards (prévoir des épingles).

L'organisation peut, en cas de force majeure notamment climatique, modifier le parcours, dont les nouvelles modalités seront alors portées à la connaissance des participants au départ de la course.

Assurance

L'organisateur souscrit pour cette manifestation une assurance en responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient, s'ils ont souscrit au contrat collectif attaché à leur licence, de l'assurance de personnes dite « individuelle accident ». Il revient aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident ou de prendre attache auprès de leur assureur pour vérifier leur couverture.

L'organisateur informe ces concurrents non licenciés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique peut les exposer.

Résultats - récompenses

La gestion des résultats est assurée par l'organisation.

Un lot sera attribué à chaque participant, dès le passage de la ligne d'arrivée.

Coupes et/ou trophées seront remis lors de remise des récompenses à la Base de Loisirs du Baigura.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes seront récompensés, ainsi que les premiers de chaque catégories (homme/femme). Il n'y aura pas de cumul de récompenses.

Tous lots ou récompenses offertes ne peuvent donner lieu, de la part du bénéficiaire, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Informatiques et libertés

Conformément aux dispositions de la loi n°78*17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », l'organisateur informe les participants à la présente course que les résultats pourront être publiés sur divers sites internet et notamment sur le site du comité et/ou la Fédération française d'athlétisme. Si des concurrents souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur à l'adresse suivante (hegaldaka@orange.fr et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr).

Droit à l'image

Les participants acceptent, sans limitation de durée, que leur image prise à l'occasion de cette manifestation soit utilisée dans les diverses communications attachées à l'épreuve.

Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation pourra être amenée à rembourser tout ou partie des frais d'engagement des concurrents.

Handisport

L'épreuve n'est pas apte à accepter les concurrents handisports.

Accompagnateurs

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés sur le parcours.

Conditions générales

La participation à la course suppose l'acceptation du présent règlement.

Renseignements auprès de :

SEYRES Delphine 06 84 78 65 09

SANCHEZ Christian 06 12 62 57 29

HARANGER Martial 06 83 89 20 19